

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
an	35 fr.
mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	20 c.
Réclames, — ..	30
Faits divers, — ..	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Juin 1876.

LETRES DE VERSAILLES.

Versailles, 21 juin 1876.

On n'a pas tardé à s'apercevoir aujour-
d'hui à la Chambre de l'absence de M.
Grévy. L'honorable président avait laissé sa
siège parlementaire entre les mains inex-
périmentées de M. Bethmont. Or, parmi les
nombreuses qualités que M. Bethmont ne
possède pas, il faut placer celles qui sont
indispensables à tout bon président d'As-
semblée. Le défaut d'autorité s'accuse dans
ses gestes, dans ses paroles, dans son atti-
tude, dans sa physionomie et jusque dans
les timbrements indécis et peu impératifs de
la sonnette.

Il est vrai que les questions agitées au-
jourd'hui devant la Chambre n'étaient guère
de nature à faciliter la tâche de M. Beth-
mont. La lecture du rapport de MM. Tur-
quet et Guichard sur l'élection de Pontivy
ont notamment soulevé sur les bancs de la
gauche des manifestations les plus scanda-
leuses et sur les bancs de la droite les pro-
testations les plus légitimes. Le cœur se
soulève de dégoût en présence de ces accu-
sations passionnées, de ces rires haineux,
de ces applaudissements cyniques qui déce-
lent chez la majorité républicaine le parti
pris de frapper la cause catholique en la per-
sonne de M. le comte de Mun.

Le rapport de M. Turquet est rédigé dans
un style qu'un voltairien appellerait jésui-
tique, et que j'appellerai, moi, républicain ;
c'est un petit chef-d'œuvre d'hypocrisie ré-
volutionnaire.

Si la Chambre a ordonné une enquête,
ce n'est pas, d'après M. Turquet, avec l'in-
tention de faire surgir un scandale reli-
gieux, ni de mettre la République et la Con-
stitution en hostilité avec le sentiment reli-
gieux de la France ; il s'agit simplement
de venger le suffrage universel des attentats

de l'administration et du clergé catholique.
C'est uniquement dans une pensée de jus-
tice que M. Turquet vient au nom du 5^e bu-
reau proposer l'invalidation de l'élection de
Pontivy.

Après ce petit exorde, que Tartuffe n'eût
pas désavoué, M. Turquet développe son
réquisitoire. Il reproche à M. Buffet d'avoir
manifesté de la sympathie pour la candida-
ture de M. de Mun, dénonce l'intervention
de M^r l'évêque de Vannes, du clergé, de
quelques maires, de quelques grands pro-
priétaires, accuse les curés d'avoir trans-
formé la chaire en tribune politique, et va
même jusqu'à assurer que certains prêtres
ont menacé de la privation des sacrements
les partisans de M. Le Maguet et de M. Ca-
doret.

Je crois utile de détacher du *Journal offi-
ciel* le passage suivant qui témoigne de l'in-
dignation avec laquelle la droite a accueilli
cette dernière accusation :

« Ce qui a paru plus grave encore à vo-
tre commission, c'est que l'enquête a révélé
que des prêtres avaient menacé de refuser
les sacrements... (Exclamations à droite)
à ceux qui ne voteraient pas pour M. de
Mun.

» Plusieurs membres à droite. — Don-
nez-en la preuve !

» M. le rapporteur. — Ces menaces ne
pouvaient manquer de produire un effet
considérable sur une population religieuse,
surtout à la veille des fêtes de Pâques, épo-
que à laquelle quatre-vingt-dix personnes
sur cent reçoivent la communion.

» Des témoins ont déposé que le curé de
Noyal-Pontivy avait menacé les habitants de
ne point leur donner leurs Pâques s'ils ne
votaient pour M. de Mun... (Rumeurs di-
verses) et de refuser également la première
communion à leurs enfants.

» A droite. — Les preuves ! les preuves !

» M. le marquis de Castellane. — La pièce !

» M. le rapporteur. — Ces menaces n'ont
pas été vaines. Des témoins ont déposé
qu'après le 5 mars on demandait à confesse
pour qui l'on avait voté. (Exclamations à
droite.)

» M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.
— Ces témoins-là n'allaient pas à con-
fesse, j'en suis certain ! (Bryantes exclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

» M. Paul de Cassagnac. — Les républicains
ne font pas leurs Pâques !

» M. le président. — Je ferai remarquer à
la Chambre que M. Turquet lit un rapport,
qu'il n'y peut rien changer, qu'il est, en ce
moment, l'organe de la commission et que,
par conséquent, ces interruptions ne signi-
fient rien et sont tout à fait hors de propos.
(Réclamations à droite.)

» Voix à droite. — On demande la preuve !

» M. Paul de Cassagnac. — C'est un ro-
man, tout cela !

» M. Robert Mitchell. — C'est le roman
du *Juif-Errant* d'Eugène Sue. (Rires à
droite.)

» M. le rapporteur. — Ces menaces n'ont
pas été vaines ; des témoins ont déposé qu'a-
près le 5 mars, on demandait à confesse pour
qui l'on avait voté, et que l'on avait refusé
l'absolution à des femmes dont les maris
avaient mal voté.

» A droite. — Allons donc !

» M. le rapporteur. — M. le vicairé Rous-
sel, à Locminé, déclarait hautement que ceux
qui avaient voté pour M. de Mun pouvaient,
s'ils tombaient malades, envoyer chercher
l'abbé Cadoret.

» A Baud, la sœur du sieur Nadaud, par-
tisan de M. Le Maguet, étant morte, le curé
déclara qu'on pouvait aller chercher l'abbé
Cadoret pour faire l'enterrement, et ce n'est
qu'après un long retard que l'enterrement a
eu lieu. (Rires ironiques à droite.)

» A Lignol, le curé a menacé une des
plus honorables familles du pays de faire en-
lever la grille qui entoure la tombe de leur
aïeul, si, à l'avenir, les descendants ne vo-
taient pas pour le parti clérical. (Exclama-
tions en sens divers.)

» Plusieurs membres à droite. — Ce n'est
pas possible ! — Les preuves ! les preu-
ves !

Les preuves ! M. Turquet se garde bien de
les produire ; il n'en a point. Que vien-

draient-elles faire d'ailleurs dans un pro-
cès où la décision du tribunal a devancé
les résultats de l'enquête ? Que viendraient-
elles faire devant ces juges dont la partialité
s'accuse dans les applaudissements et les
rires qu'ils prodiguent à l'occasion ?

Les preuves ! Où donc les commissaires
enquêteurs ont-ils pu les prendre ? Partout
où ils se sont transportés, ils n'ont recueilli
que les témoignages suspects de quelques
ennemis de M. le comte de Mun. L'enquête
n'a pas été contradictoire ; elle s'est préoc-
cupée de l'accusation et elle a négligé la dé-
fense.

Qu'a-t-on besoin de preuves ? N'est-il pas
suffisamment établi que M. de Mun est cat-
holique et royaliste ? N'est-il pas admis d'a-
vance qu'en cette double qualité il n'a droit
à aucune justice ? Les hommes de la pre-
mière République exigeaient-ils des preuves
pour décapiter leurs victimes, et les répu-
blicains d'aujourd'hui doivent-ils se montrer
plus scrupuleux que leurs devanciers lors-
qu'il s'agit d'une simple invalidation ?

M. le comte de Mun est convaincu de n'être
pas républicain ; le clergé du Morbihan
est convaincu d'avoir exercé contre ses ad-
versaires son droit de légitime défense ; les
catholiques sont convaincus d'avoir employé
dans la lutte électorale les mêmes armes que
celles qui étaient dirigées contre eux. La
question est définitivement jugée ; M. le
comte de Mun sera condamné.

En conséquence, M. Turquet conclut à
l'invalidation. Ici encore, je crois devoir ci-
ter le *Journal officiel* :

» M. Keller. — Il valait mieux invalider
sans phrases, c'eût été plus court !

» M. le rapporteur. — Vous trouverez en
effet, messieurs, dans les pièces de l'en-
quête, la preuve...

» M. Keller. — Vous n'en avez pas be-
soin !

» M. le rapporteur. — Vous trouverez, en
effet, messieurs, dans les pièces de l'en-
quête, la preuve que l'administration est in-
tervenue en faveur de M. de Mun ; que Mgr
l'évêque de Vannes a placé ce candidat sous
son haut patronage, en attaquant d'une fa-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

IV.

En me faisant accepter pour gâcheur au chan-
tier, le père Mauricet me dit :

— Te voilà en route, Pierre-Henri ; sois un vrai
bon ouvrier. Dans notre métier, vois-tu, c'est pas com-
me dans le monde ; les meilleurs valets font les
meilleurs maîtres ; va donc de l'avant, et si quelque
compagnon te bouscule, accepte la chose en bon
enfant. A ton âge, la honte n'est pas de recevoir un
coup de pied, c'est de le mériter.

La recommandation n'était pas inutile vu les
manières en usage dans la partie. De tout temps,
le maçon a eu droit de traiter son gâcheur pater-
nellement, c'est-à-dire de le rosser pour son édu-
cation.

Je fus mis aux ordres d'un Limousin qui avait
conservé à cet égard les antiques traditions. A la
moindre maladresse, les coups pleuvaient avec un
roulement de malédictions ; on eût dit le tonnerre
et la giboulée.

Je fus d'abord étourdi, mais je me remis assez
vite pour apprendre le métier et servir de rigueur,
comme disait l'ami Mauricet.

Au bout d'un mois, j'étais le meilleur goujat du
chantier.

Le Limousin fut assez juste pour ne pas m'en
savoir mauvais gré. Il continua de punir, à l'occa-
sion, mes gaucheries, mais sans chercher de pré-
texte ; l'homme était brutal et non méchant ; sa sé-
vérité lui paraissait un droit, et il frappait le goujat
qui avait failli comme le juge applique la loi, sans
haine contre le condamné.

Bien qu'un peu rude, mon nouveau métier ne me
déplaisait pas. Il me permettait de prouver ma
force et mon agilité.

Mauricet ne manquait pas de les faire remarquer,
ce qui me donna bientôt une réputation parmi les
maîtres compagnons. Je m'appliquai à la soutenir
en redoublant de zèle. La bonne renommée est,
tout à la fois, une récompense et une chaîne ; si
l'on en profite, elle vous engage ; ce sont comme
des arrhes reçues du public, et qui obligent à faire
son devoir.

J'avais réussi à obtenir les bonnes grâces de

tous les compagnons du chantier par ma bonne
volonté ; j'y gagnai d'apprendre plus rapidement et
avec moins d'efforts le métier que beaucoup de
mes pareils n'arrivaient jamais à savoir. Les leçons
qu'on leur refusait et qu'ils devaient, pour ainsi
dire, dérober, on me les donnait, à moi, avec une
sorte de complaisance.

J'étais devenu l'élève de tous les compagnons ;
chacun d'eux mettait son honneur à m'apprendre
quelque chose. On me permettait d'essayer les
travaux les plus faciles, et l'on dirigeait mes tenta-
tives. Mauricet, spécialement, avait toujours l'œil
sur moi, il ne m'épargnait ni conseils, ni encourage-
ments.

— Vois-tu, Pierre-Henri, me répétait-il sans
cesse, un maçon, c'est comme un soldat ; faut qu'il
fasse honneur au régiment de la truëlle. L'archi-
tecte est notre général, il fait le plan de la bataille ;
mais c'est à nous de la gagner en travaillant brave-
ment le mortier et le moëllon, comme les trouba-
dours de là-bas travaillent l'ennemi. Le véritable
ouvrier ne songe pas seulement à la note du bou-
langer ; il aime l'ouvrage de ses bras, il y met sa
gloire. Tel que tu me vois, je n'ai jamais posé le
mai enrubbé sur un pignon sans sentir la quel-
que chose ! Les maisons où j'ai mis la main devien-
nent comme qui dirait mes enfants ; quand je des
vois, ça me réjouit l'œil ; il me semble que les lo-
cataires sont un peu mes obligés, et je m'intéresse

à eux ! Quand je parle de ça, il y en a qui ricangent
et me regardent comme un vieil empaillé d'avant
le déluge ; mais les bons ouvriers me comprennent
et topent dans mon sentiment. Aussi, crois-moi,
petit ; si tu veux avoir ta place parmi les lapins d'é-
lite, mets du cœur au manche de ta truëlle ; il n'y a
que ça qui fasse le maître compagnon.

J'écoutais d'autant plus volontiers le père Mauri-
cet que je sentais déjà à sa manière. Le métier
m'était passé dans le sang, comme on dit ; j'aimais
mon travail pour lui-même, j'en étais fier ; j'y en-
trais tout entier.

Depuis, j'ai reconnu que c'était là ce qu'on appe-
lait la vocation. Tout ouvrier qui ne se plaît pas à son
œuvre est hors du bon chemin ; Dieu ne l'a pas des-
tiné à la tâche que le hasard lui a donnée.

Pour faire valoir les gens et les choses, la pre-
mière condition est de les avoir à gré.

J'ai connu un vieux jardinier dont la culture
étonnait tous ses voisins. Si ailleurs la laitière mon-
tait, on voyait les siennes s'arrondir à souhait ;
quand le vent avait brûlé toutes les floraisons, ses
espaliers étaient cachés sous une neige de fleurs ;
pendant que le soleil d'août faisait jaunir les plus
belles pelouses, ses gazons restaient aussi frais et
couverts de fleurettés.

— Que diable faites-vous donc à vos plants pour
que tout profite ainsi ? demandaient les voisins stu-
péfaits.

con singulièrement violente l'un de ses concurrents ; que le clergé de l'arrondissement de Pontivy a oublié tous ses devoirs... (Vives protestations à droite. — Applaudissements à gauche.)

» M. de la Rochette. — Est-ce que vous refusez au clergé le droit de se défendre ?

» M. Huon de Penanster. — C'est la commission qui a manqué à tous ses devoirs !

» M. le rapporteur. — ...en transformant la chaire en tribune politique... (Bravos à gauche) ; qu'il a abusé de son autorité morale et religieuse en menaçant les électeurs hostiles à M. de Mun de les priver des sacrements... (Protestations à droite.)

» M. Keller. — Où est la preuve ? Ces assertions sont indignes d'une Chambre française ! C'est une offense à la foi nationale ! C'est intolérable !

» M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — C'est un scandale !

» M. Paul de Cassagnac. — C'est une calomnie contre le clergé ; nous ne pouvons pas la supporter ! (Exclamations à gauche. — Agitation.)

» M. le président. — Je demande à mes collègues, à droite et à gauche, de ne pas interrompre la lecture du rapport. Le rapport a été délibéré, approuvé par la commission.

» M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Je répète que ce rapport est un scandale ! (Murmures à gauche et cris : A l'ordre !)

» M. le président. — Le rapport expose les faits, il cite des expressions qui ont été entendues par les commissaires enquêteurs. Le rapport ne peut, à l'heure actuelle, changer un seul des termes qui ont été adoptés par la commission ; par conséquent, vos interruptions sont, je le répète, sans à-propos et tout-à-fait inutiles. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre. — Réclamations à droite.)

» M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Nous avons le droit et le devoir de protester contre un pareil rapport. Nous le répétons, c'est un scandale !

» M. Paul de Cassagnac. — C'est une insulte au clergé !

» M. Laroche-Joubert. — C'est une insulte au suffrage universel !

Les protestations de la droite trouveront de nombreux échos dans le pays. Toute âme vraiment honnête ratifiera les jugements des catholiques de la Chambre et fera sortir de la condamnation de M. le comte de Mun la condamnation de la République. Ce sera là notre consolation.

Après M. Turquet, M. Guichard a donné lecture d'un second rapport sur l'élection de Pontivy. Se plaçant sur le terrain juridique, le député radical s'est efforcé de démontrer l'illégalité de l'intervention du clergé dans les élections, et, dans ce petit travail, il n'a réussi à prouver qu'une chose, c'est qu'il est aussi mauvais légiste que mauvais théologien. Fouillant l'arsenal abandonné des vieilles traditions gallicanes, ressuscitant des règlements et des lois surannées, M. Guichard a demandé qu'il fût interdit au clergé de s'occuper de politique. Avec cette

mauvaise foi voltairienne qui caractérise l'école révolutionnaire, il voudrait interdire au prêtre l'exercice de son droit de citoyen, tout en méconnaissant, d'autre part, les droits qu'il tient de son caractère sacré.

Nous n'insisterons pas sur le rapport de M. Guichard, où le ridicule le dispute à l'odieux. Il nous suffira d'indiquer ici qu'il conclut à l'invalidation de l'élection de M. le comte de Mun.

Chronique générale.

On lit dans la correspondance parlementaire de Paris-Journal :

« M. Turquet a lu aujourd'hui son rapport sur l'élection de M. de Mun. M. de Bethmont, président de la commission d'enquête qui s'est rendue à Pontivy, se trouvait par hasard présider l'Assemblée. Le rapport ne mentionne qu'un très-petit nombre de faits nouveaux. On y lit à chaque ligne la phrase sacramentelle : « Les témoins ont déposé ceci... les témoins ont déposé cela... » Mais quelle est la valeur de pareils témoignages ? La peur s'y mêle et le contrôle y manque. Toutes les garanties qui donnent du prix à une attestation brillent par leur absence. L'enquête a été entourée de tout l'appareil qui rend les enquêtes suspectes et privée de toutes les sûretés qui rendent les enquêtes équitables. Il y a eu des contradictions : il n'y a pas eu de contradictions.

Cette circonstance a frappé la Chambre, et quelle que soit la passion qu'elle apporte en cette affaire, elle n'a prêté aux effets les plus calculés du rapporteur qu'une médiocre attention. M. Turquet obéissait à la trop visible préoccupation de mettre le clergé en cause, et de le charger de toutes les iniquités d'Israël. On applaudissait à gauche ; mais on se taisait au centre. Quant à la droite, ces accusations, aussi frivoles que systématiques contre le clergé, ont provoqué de sa part les plus vives protestations. Et comme M. Turquet répétait sans cesse que les prêtres avaient menacé du refus des sacrements les électeurs qui ne voteraient pas pour M. de Mun, on l'a interrompu chaque fois avec la dernière énergie : « C'est faux ! » ont crié ensemble cent voix conservatrices, et M. Keller a ajouté : « Vous insultez à la foi nationale ! » M. Turquet n'a rien répondu, et on peut affirmer qu'il n'aurait rien à répondre. Ceux qui liront son rapport de bonne foi n'y rencontreront que des cancanes sans valeur et des commérages sans portée, indignes d'être recueillis par une commission d'enquête. Cet ancien procureur en a fait ce que les Anglais appellent une accusation constructive, une espèce d'échafaudage aussi fabuleux que prémédité, qui ne tiendrait pas une minute devant l'examen d'une majorité sans passion.

L'Echo universel, qui certes n'est pas suspect de cléricisme, dit de son côté :

« La Chambre des députés a entendu hier la lecture de deux rapports relatifs à l'élection de Pontivy ; M. Turquet et M. Guichard ont successivement exposé les découvertes, les vœux et les arguments de la commission d'enquête, qui conclut à l'invalidation. Ces découvertes nous paraissent peu considérables ; ces vœux sont contestables ; ces arguments pourront être réfutés.

» L'invalidation de M. de Mun ressemblerait à une déclaration de guerre. Il faut souhaiter que la majorité évite cette faute.

Les souhaits de l'Echo sont excellents, mais ils seront inutiles, car il parle à des sourds.

On a distribué à la Chambre des députés le rapport de M. Naquet relatif au rétablissement du divorce. L'exposé des motifs et l'historique de la législation du divorce dans tous les pays civilisés ne comprennent pas moins de 60 pages, et le dispositif a 90 articles.

La commission relative à la concession d'une pension à M^{me} veuve Ricard, qui s'est réunie, a adopté les conclusions du rapport de M. Robert de Massy, tendant à l'adoption du projet du gouvernement, aux termes duquel une pension de 6,000 francs est concédée à M^{me} Ricard, pour services exceptionnels rendus par son défunt mari, comme ministre de l'intérieur.

Voici, d'après le Journal des Débats, le résumé des explications données par M. Dufaure à la commission du budget. Si M. le ministre des cultes a porté un singulier jugement sur l'enseignement du clergé, au moins a-t-il protesté contre l'assertion d'après laquelle les trois quarts des boursiers des séminaires n'entreraient pas dans les ordres.

« M. Dufaure, garde des sceaux, a demandé le maintien au moins partiel du crédit de 4,200,000 francs pour l'augmentation du traitement des desservants. Il a fait valoir les raisons qui motivaient les crédits pour les chapitres de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève et les subventions aux édifices diocésains inscrits aux chapitres 44 et 44 bis. La réduction de 600,000 francs proposée par la commission sur ce dernier article arrêterait ou entraverait des travaux urgents de réparation.

» M. le ministre de la justice a fourni, en outre, des renseignements sur la rivalité qui existe entre les élèves des hautes études ecclésiastiques et ceux de l'école normale. Il a expliqué que plus le clergé sera instruit et éclairé, plus il comprendra la nécessité de ne pas mettre son enseignement en contradiction avec les idées modernes et d'accepter le régime politique qui régit la France.

» En réponse à cette objection que beaucoup de boursiers des séminaires n'entrent pas dans les ordres, M. le ministre des cul-

tes a répondu qu'en 1875 4,008 boursiers sortis des séminaires ont reçu l'ordination, tandis que 145 seulement ont abandonné la carrière ecclésiastique. Un certain nombre de ces derniers sont entrés dans l'enseignement.

Le Gaulois a publié l'information suivante :

« Hier, une grave discussion s'est élevée entre M. Dufaure, président du conseil, et M. le ministre des hécatombes intérieures.

» L'honorable M. Dufaure, comme on l'a testé contre les immolations de préfets, ont été jusqu'à présent toute l'éloquence de M. de Marcère.

» — Nous n'avons fait, a-t-il dit en substance, que trop de bruit à propos de l'élection de M. Buffet. Grâce à vos amis, on a fait à acquis une importance compromise tant pour nous. On n'a que trop connu nos sentiments. Il me paraît inutile de les signifier actuellement par des mesures punitionnelles.

» M. de Marcère aurait vivement protesté contre ces reproches, et il aurait argué des engagements moraux qu'il a pris avec la gauche de l'Assemblée.

» M. Dufaure aurait beaucoup blâmé cette politique, qui met le gouvernement à la remorque des groupes anticongressistes.

Dans la journée, une note officielle de l'Agence Havas démentait ces bruits d'une façon générale, et surtout pour cette raison que le conseil des ministres ne s'était réuni la veille. Or, le Gaulois fait remarquer avec raison qu'il n'avait pas dit qu'il y avait eu une réunion du conseil des ministres, mais qu'il s'était passé au conseil des ministres, et que le journal maintient d'ailleurs l'exactitude de sa solution de son information. D'après une note de la Défense, qu'il cite à l'appui, l'attention aurait eu lieu dans les jardins du ministère de l'intérieur.

La plupart des journaux ont annoncé, d'après l'Univers, que M^{sr} l'évêque d'Angers et M^{sr} l'évêque d'Orléans auraient donné leur démission de membres du conseil départemental, d'autres disent du conseil supérieur de l'instruction publique.

Bien que le Journal du Loiret répète aujourd'hui cette nouvelle en ce qui concerne M^{sr} Dupanloup, nous sommes fondés à croire qu'il est très-mal informé. En tout cas, nous pouvons affirmer que M^{sr} Dupanloup n'a jamais eu l'intention de donner sa démission d'aucun des conseils dont il fait partie, et qu'il entend y rester pour continuer à y défendre les intérêts qui lui sont chers.

Au surplus, les journaux qui répandent ces bruits ne savent même pas ce qu'ils parlent. Ainsi ils ne paraissent pas savoir que le conseil départemental, par exemple, n'a rien de commun avec l'Université, et qu'en est autrement du conseil académique dont vient de se retirer M^{sr} l'archevêque.

— Une seule chose, répondait le vieux jardinier : je les aime !

C'est qu'en effet ce mot-là disait tout. Que de soins impossibles à prescrire d'avance, et que la bonne volonté du cœur inspire ! L'exemple et l'habitude peuvent vous apprendre le métier ; mais il n'y a que le goût de l'œuvre qui fasse de vous un ouvrier.

Au reste, les conseils du père Mauricet n'étaient pas mes seuls encouragements. Je trouvais à chaque instant des excitations indirectes dans les entretiens des compagnons.

Tout en jointoyant la pierre, ou en crépissant les murs, ils racontaient les chroniques du métier et les hauts faits de leurs grands hommes.

Il y avait surtout l'histoire du gros Mauduit que je ne pouvais me lasser d'entendre.

Le gros Mauduit était un maître compagnon natif de la Brie, qu'on avait surnommé quatre mains, parce qu'il faisait autant d'ouvrage que les deux meilleurs ouvriers. Il travaillait toujours seul, servi par trois goudats qui pouvaient à peine lui suffire.

Vêtu d'un habit noir, chaussé d'escarpins cirés à l'œuf, et coiffé à l'oiseau royal, il achevait sa journée sans qu'une tache de plâtre ou qu'un choc de marteau nuisît à l'élégance de son costume.

On venait le voir travailler des quatre coins de la France, et il y avait toujours sous son échafau-

dage autant de curieux que devant les tours Notre-Dame.

Personne n'avait jamais entrepris de lutter contre le gros Mauduit, quand il arriva un jour, de la Beauce, un petit homme appelé Gauvert, qui, après l'avoir vu travailler, demanda à concourir avec le roi des maîtres compagnons.

Gauvert n'avait pas cinq pieds et était tout costumé de drap couleur marron, avec un petit cadogan qui pendait sur le collet de son habit.

On plaça les adversaires aux deux bouts d'un échafaudage, et, à un signal donné, la lutte commença.

Le mur grandissait à vue d'œil sous leurs doigts, mais en se maintenant toujours de niveau ; si bien qu'à la fin de la journée aucun d'eux n'avait dépassé l'ouvrage de son concurrent de l'épaisseur d'un caillou.

Ils recommencèrent le lendemain, puis les jours suivants, jusqu'à ce qu'ils eussent conduit la maçonnerie à la corniche.

Comprenant alors l'impossibilité de se vaincre, ils s'embrassèrent en se jurant amitié, et le gros Mauduit donna sa fille en mariage au petit Gauvert.

Les descendants de ces deux vaillants ouvriers ont aujourd'hui une maison à cinq étages dans chaque arrondissement de Paris.

Cette histoire, racontée avec mille variantes, et

dont je ne me permettais point de soupçonner l'authenticité, m'enflammait d'une passion fanatique pour la truelle et le marteau.

Sans l'avouer tout haut, je nourrissais l'espérance de surpasser tous les compagnons de France et de Navarre, de devenir un second Gauvert et un nouveau Mauduit.

Cette ambition accéléra tellement mes progrès que je me trouvais en mesure de prendre rang d'ouvrier à l'âge où on devient généralement apprenti.

Ce premier succès m'étourdissait : enlevé trop tôt à la dépendance que j'avais supportée jusqu'alors, j'abusai d'une autorité que je n'avais point apprise à exercer. Mon goujat fut le plus malmené du chantier. Mauricet m'avertit deux ou trois fois.

— Prends garde, petit, me dit-il avec sa familiarité ordinaire ; tu n'as encore que tes dents de lait ; si tu mords trop dur, tu les casseras.

Sa prophétie faillit s'accomplir à la lettre, car un beau jour mon serviteur, lassé de mes mauvais traitements, s'insurgea tout de bon et me traita comme le plâtre qu'il avait l'habitude de préparer. Je portai pendant plus d'un mois les marques de cette correction trop bien méritée et qui me profita.

Mais redressé de ce côté, je me laissai tomber d'un autre.

Quelques-uns des compagnons du chantier se-

taient dévotement saint Lundi, et avaient eu plusieurs fois à m'entraîner.

Je résistai d'abord sans trop de peine. Les venirs de la barrière ne me riant pas ; mais quand m'attaqua alors par la raillerie ; on déclara que j'avais peur d'être fouetté par ma mère, que je n'étais point encore sorti de sevrage, et que le coup de brûlerait le gosier.

Ces sottises me piquèrent. Je voulus prouver que je n'étais plus un enfant, en me conduisant comme un homme.

Entraîné hors barrière un lendemain de pareil encore muni de l'argent de ma quinzaine, j'y mourai jusqu'à ce que tout eût passé de la poche de ma veste dans les tiroirs des marchands de vin.

Le dimanche et le lundi avaient été employés à cette longue débauche.

Je rentrai le soir du second jour sans chapeau couvert de boue et battant de mon corps les murailles du faubourg.

Ma mère ignorait ce que j'étais devenu, et croyait blessé ou mort ; elle m'avait cherché en morgue d'abord, puis à l'hôpital.

Je la trouvais avec Mauricet qui s'efforçait de rassurer. Ma vue la tira d'inquiétude, mais elle ne peine.

(La suite du prochain numéro.)

d'Aix. Celui-là est plus proprement universitaire.

L'intolérance libérale est partout la même. On se rappelle le vacarme fait l'an dernier, par les feuilles républicaines en France et les feuilles libérales en Belgique, à propos des processions organisées par le clergé dans certaines villes.

« C'était, disaient-elles, un attentat à la liberté de croyance, une bravade à l'adresse des libres-penseurs ! »

Or, en ce moment, les *goux* anversoises et bruxelloises se livrent à des manifestations bien autrement tumultueuses, bien autrement provocatrices, que les inoffensives processions des catholiques.

Il est bien entendu que l'on trouve cela tout naturel dans les journaux de la ligue anti-religieuse. Ce qui paraissait chez les uns le comble de l'outrecuidance devient chez les autres le strict exercice d'un droit. C'est une belle chose que la bonne foi politique ! (Gaulois.)

Etranger.

TURQUIE.

L'Hour publie une dépêche de Vienne, datée du 19 soir, dans laquelle on dit qu'il vient d'être publiée une déclaration signée par vingt-quatre chefs herzégoviniens, exprimant la résolution formelle de refuser toute soumission à la Porte. Les signataires déclarent en même temps, que la Russie a, pour les aider, envoyé de l'argent et des armes, et d'autres Etats des volontaires. Il faut à tout prix, est-il dit dans la déclaration, que l'Herzégovine continue la résistance.

Voici le résumé d'une seconde lettre adressée de Londres, le 14 juin, à la Nouvelle Presse libre, de Vienne, sur la révolution de Constantinople :

Le gouvernement anglais a joué un rôle important dans les récents événements, on ne peut le nier.

Sir Elliot était parfaitement au courant de ce qui se passait et des projets de la triple alliance, à savoir la ruine de la Turquie en son démembrement, projets dont le général Ignatieff avait tous les fils dans la main. Le cabinet de Saint-James donna toute liberté d'action à sir Elliot, en lui laissant le choix des moyens.

Sir Elliot, jadis son adversaire, devint son ami pour mieux voir dans les cartes d'Ignatieff, Mahmoud se laisser ensorceler, et sir Elliot parvint à voir clair dans la politique des trois empires. Mahmoud vendait littéralement son pays à l'étranger.

Un pacte infernal le liait au général Ignatieff. La chute de Mahmoud ne suffisait pas pour délivrer le pays de ces funestes influences. Il fallait un changement complet de gouvernement. Il fallait rendre impossible également le retour de Mahmoud au pouvoir. De là la manifestation des *softas*, organisée par quelques musulmans sur les conseils de sir Elliot. Le sultan, d'abord effrayé, fit beaucoup de promesses ; mais l'attitude pacifique des *softas* lui rendit toute son arrogance, et il parla de les anéantir comme son père avait fait des janissaires. Mahmoud, ne se tenant pas pour battu, écrivit à la sultane-valide, le mauvais ange d'Abd-ul-Aziz, pour qu'elle favorisât son retour au pouvoir. En même temps, le général Ignatieff promettait le secours d'une armée russe pour consolider le trône chancelant d'Abd-ul-Aziz, en vertu de l'article II de la convention de la mer Noire ; il conseillait aussi de rendre à Mahmoud le grand-vizir.

L'ambassadeur anglais, au milieu de ces intrigues, ne perdit pas la tête. Profitant de la terreur qu'inspirèrent les assassinats de Salonique, il prit sur lui d'appeler dans la baie de Bésika la flotte de l'amiral Drummond, qui croisait dans les eaux de Syrie. Cette flotte fut renforcée de six cuirassés, et l'amiral reçut des instructions cachetées, qu'il ne devait ouvrir que sur un avis de sir Elliot. Le sultan songeant sérieusement à reprendre Mahmoud comme grand-vizir et Dervisch-Pacha comme seraskier, sir Elliot, sans perdre un instant, donna le signal du renversement d'Abd-ul-Aziz.

La flotte anglaise était sous la main, en cas où les Russes auraient voulu enlever le sultan détroné pour le ramener à la tête

d'une armée. La mort volontaire d'Abd-ul-Aziz mit fin à ces résultats.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'irritation de la Russie contre l'Angleterre. Le reste regarde maintenant la Turquie, qui doit se montrer digne de la protection de l'Angleterre. On doute du maintien du général Ignatieff au poste de Constantinople.

ITALIE.

L'Univers a reçu de Rome la dépêche suivante :

Rome, 24 juin.

» M. le baron de Loë, dans l'audience accordée aux catholiques allemands, a présenté au Saint-Père une adresse en latin. Le Pape a répondu en italien.

» Pie IX a décrit l'action divine sur l'Eglise agitée tantôt par un vent léger et tantôt par la tempête. En Allemagne, il en est beaucoup qui dorment ; la tempête les a réveillés, et tous alors de s'écrier : *Domine salva nos* : Sauvez-nous, Seigneur. Les Allemands ont ainsi compris la nécessité de se réveiller et de combattre.

» Maintenant donc *estote fortes in bello*, soyez forts dans la bataille et pour cela implorez Marie qui tient sous ses pieds le dragon infernal. C'est ce dragon qui inspire les persécuteurs, quand ils exilent et emprisonnent les évêques et les prêtres, quand ils corrompent la jeunesse.

» Ici le Pape a fait un tableau émouvant de la persécution, et, rappelant qu'Antiochus avait fait semblablement, il a insisté en termes énergiques sur le châtiement terrible de ce persécuteur, qui nous apprend les dangers que l'on court lorsqu'on s'attaque à l'Eglise. « Je ne compare pas, » a dit le Pape en terminant, « mais j'enseigne, et je prie pour la conversion de ces persécuteurs en disant, moi aussi : Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'enterrement de Corminier, lâchement assassiné à Fontevault, a eu lieu hier. Toute l'administration de la maison centrale s'est réunie autour de son cercueil, et un grand nombre d'habitants de Fontevault sont venus rendre les derniers devoirs au jeune gardien qui est également regretté de sa famille éplorée, de ses camarades et de ses chefs dont il avait su acquérir toutes les sympathies.

Nous rappelons que la commission supplémentaire du classement des chevaux se réunira à Saumur demain samedi, à huit heures du matin, au Champ-de-Foire.

Cette année, comme les années précédentes, un certain nombre de militaires seront mis à la disposition des cultivateurs, pour les travaux de la moisson. Les impérieuses exigences du service rendront ce nombre nécessairement très-limité. Les demandes des cultivateurs seront visées par les sous-préfets, qui ne les approuveront qu'après s'être assurés qu'il y a insuffisance d'ouvriers civils dans les localités, et adressées par eux directement aux chefs de corps.

L'indemnité à payer par les cultivateurs aux militaires mis momentanément à leur disposition sera de 1 fr. 50 par jour, non compris la nourriture. Ils devront, en outre, prendre à leur charge les frais de déplacement, s'il y a lieu, de fournir aux travailleurs militaires les effets nécessaires pour éviter la détérioration des effets d'habillement.

Le ministre de la guerre vient de décider, pour l'avenir, que chaque année auront lieu des travaux pratiques de reconnaissance dans les brigades d'infanterie et de cavalerie, ces travaux ayant le même but que les voyages d'exploration que plusieurs nations voisines font exécuter chaque année à un certain nombre de leurs officiers.

M. le baron L. Le Guay, l'un de nos sénateurs, a été nommé, par le 9^e bureau du Sénat, membre de la commission permanente chargée d'examiner la loi de finances et divers autres projets financiers.

Une société d'artistes de l'Odéon quittera Paris dans les premiers jours de juillet pour aller donner en province une série de représentations composées de pièces du répertoire de ce théâtre. A ces éléments, les artistes

ont ajouté une œuvre inédite de M. de Porto-Riche : les *Deux Fautes*, un prologue de M. Ernest d'Hervilly, une pièce de circonstance de MM. Emile Blémont et Valade : le *Barbier de Pézenas*, et un des plus grands succès du beau temps du Théâtre-Cluny : le *Juif Polonais*, pour lequel le décorateur Nezel doit peindre un décor et des accessoires spéciaux.

Les principaux rôles seront joués par MM. Taïen, Eugène Bondonis, Touse, Sicard, Gradier, Amaury, etc., etc. ; M^{mes} Marie Defresnes, Alice Lody, Masson, etc.

M. Singla, chef d'orchestre de Cluny. Dans l'itinéraire, nous remarquons : Saumur, 6 juillet. — Angers, 7. — Tours, 8. — Poitiers, 9. — Niort, 10, etc.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

On nous annonce — et nous le répétons sous réserves — que M. le général Charreyron et la brigade volante de cavalerie qu'il commande, et qui se compose du 40^e cuirassiers en garnison à Angers et du 7^e cuirassiers en garnison à Niort, quitteraient Angers au mois de septembre prochain pour aller tenir garnison à Versailles.

M. le général Charreyron et sa brigade seraient remplacés par un autre général et deux nouveaux régiments de cuirassiers.

Les courses de Nantes auront lieu, cette année, le jeudi 20 et le dimanche 23 juillet.

BAINS DE MER DES SABLES.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de l'inauguration du Casino des Sables-d'Olonne, le train n^o 5 partant de Tours à 10 h. 45 du matin, correspondant à Loudun avec les trains partant de Poitiers à 10 h. 45 du matin, et de Saumur à 11 h. 30 du matin, continuera exceptionnellement le 30 juin et le 1^{er} juillet sur les Sables-d'Olonne, où il arrivera à 8 h. 20 du soir.

C'était mercredi le solstice d'été.

Le soleil s'est levé à 3 heures 57 minutes du matin et ne s'est couché qu'à 8 heures 5 secondes du soir. Il est donc resté 46 heures 3 minutes 5 secondes au-dessus de l'horizon. C'est le jour le plus long de l'année.

La nuit suivante n'a duré que 7 heures 56 minutes 56 secondes. Si l'on ôte trois quarts d'heure pour le crépuscule et autant pour l'aube, l'obscurité n'a pas duré six heures et demie. Donc, sur les 24 heures, le jour a pris plus de deux tiers.

Jun est la fête de l'été. Les bonnes gens sarclent et fauchent Quand les chercheurs de nouveauté Avec persévérance ébauchent.

On sait que l'été a commencé mercredi 21, au matin ; le même jour apparaissait la nouvelle lune.

Vignerons, à l'œuvre ! Vous devez pratiquer le deuxième soufrage et enlever les bourgeons non fructifères, autrement dit opérer le second ébourgeonnement. Prenez toutes vos mesures pour éviter l'oidium et guerroyer en vainqueur contre ce maudit phylloxera. Seulement, agissez délicatement pour ne pas endommager les grappes qui fleurissent ; polissez vos vignes.

Jun pluvieux vide cellier et grenier.

Eau de Saint-Jean ôte le vin Et ne donne pas le pain.

Espérons que saint Jean-Baptiste ne nous apportera pas d'eau le 24, jour de sa fête ; et que, grâce à son concours, la récolte de 1876 sera satisfaisante.

Il faut terminer les *soutrages* et la *mise en bouteilles* pour que ce travail soit dans de bonnes conditions ; donner de l'air aux celliers, examiner les *douves* et les *cercles* pour prévenir l'influence de la chaleur, et vérifier l'*ouillage* des fûts ; approprier les cuves et les tenir en état. Détruire les pucerons par des aspersion d'eau de tabac ou de savon noir.

Les *alkarrazas*. — Les chaleurs font éprouver à chacun de nous le désir de boire frais. Les boissons fraîches sont éminemment tonifiantes ; elles réveillent l'appétit, facilitent la digestion et produisent, en outre, une sensation des plus agréables. Dans les villes, on se procure aisément de la glace, ce qui simplifie la question ; mais en province et à la campagne on se procure difficilement de l'eau fraîche. L'eau de puits est souvent in-

digeste, crue, et mêlée de sels qui la rendent désagréable et même dangereuse ; enfin, il est certains terrains sablonneux qui ne permettent guère d'établir des caves fraîches, et cependant rien n'est plus facile que de se procurer sans dépense aucune de l'eau fraîche : il suffit d'employer des *alkarrazas*, c'est-à-dire des bouteilles en terre excessivement poreuse, dont on se sert en Afrique, et plus particulièrement dans le midi de l'Espagne pour rafraîchir l'eau. Ces vases étant, par leur porosité, légèrement perméables, la vaporisation qui se produit à la surface leur enlève assez de calorifique pour refroidir le liquide qui se trouve à l'intérieur. Plus la vaporisation est rapide, plus le liquide est froid. On place les *alkarrazas* à l'ombre et on les expose à un courant d'air très-vif ; on obtient ainsi une eau non seulement fraîche, mais presque glacée.

Beaucoup de personnes nous objecteront qu'elles ont essayé de se procurer de l'eau fraîche par ce moyen, mais qu'elles y ont renoncé. Nous répondrons que cela tient uniquement à la mauvaise qualité des terres que l'on emploie en France. Les *alkarrazas* français sont fabriqués avec cinq parties de terre calcaire et huit parties d'argile. On incorpore dans ce mélange du sel pilé. Ce sel venant à fondre lors du contact de l'eau dans les *alkarrazas*, produit nécessairement une certaine porosité ; mais la terre étant tellement compacte et peu poreuse, on n'obtient que très-difficilement une vaporisation égale et constante. De plus, la plupart des *alkarrazas* français communiquent à l'eau une saveur désagréable. Les vrais, les seuls *alkarrazas*, se fabriquent en Espagne, sur le littoral du Midi ; on les exporte en grand nombre en Algérie. Ceux qui à Paris et dans les campagnes pourraient se procurer de ces *alkarrazas* authentiques, seraient assurés de posséder de l'eau toujours fraîche. Théophile Gauthier en avait rapporté d'Espagne un certain nombre qu'il conservait avec le plus grand soin.

Faits divers.

Tout ce que Caen et les environs renferment de personnes s'intéressant aux questions hippiques se trouvait réuni dimanche matin vers six heures, sur la route de Rouen, pour assister à l'exécution du *macht* intéressant proposé par un propriétaire du Midi, M. Pourquey. D'après les conditions du pari, le cheval de M. Pourquey devait parcourir en 38 minutes 20 kilomètres au trot, monté. La surveillance de la course était confiée à de nombreux cavaliers, postés sur le parcours et se relevant pour suivre le trot.

De nombreux paris, s'élevant à 4,800 fr., avaient été engagés par différents éleveurs du Calvados contre M. Pourquey, auquel on doit rendre cette justice de n'avoir pas douté un instant de la victoire. A six heures quarante, le départ avait lieu, et moins de trente-huit minutes après, d'unanimes applaudissements saluaient l'arrivée du vainqueur. *Zethus* (c'est le nom de l'incomparable trotteur) est un magnifique pur sang blanc aux formes irréprochables, aux attaches fines. Il est fils de *Ker*, pur sang arabe, et d'une fille de *Fitz-Gladator*. Les 20 kilomètres ont été parcourus en trente-sept minutes dix-neuf secondes.

Deux promeneurs lisant SABLES-D'OLONNE, en tête de l'affiche du tableau d'artistes engagés au Casino des Sables-d'Olonne :

— Tiens, dit l'un d'eux, on n'a pas mis d'O à Olonne ?

— Ce n'est pas nécessaire, répartit l'autre ; puisque ce théâtre est situé sur les bords de la mer, il y aura toujours assez d'O !

Pour ici, passe encore ; mais, aux Sables, on y trouverait l'O séant ; il est vrai que ce serait moins vague.

Dernières Nouvelles.

M. de Marcère s'amenderait-il ? On nous parlait, après les exécutions de la semaine dernière, de quarante sous-préfets à révoquer ou à déplacer ; on affirme aujourd'hui que le prochain mouvement préfectoral ne contiendra que les quatorze déplacements qu'il y avait à faire, plus celui de M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, qui a envoyé sa démission.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battent les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, la due de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

litation d'estomac qui le faisait vomir 45 à 48 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'exces de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONBRAND, rue d'Orléans; M. BRESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 30 minutes du matin.
11 — 30 — — — —
4 — 45 — — — —
7 — 40 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
12 — 30 — — — —
6 — 20 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	68	57	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	727	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	693	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	90	25	»	Crédit Mobilier...	161	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	593	50	»
5 % jouiss. novembre...	100	15	»	Crédit foncier d'Autriche...	473	50	»	Société autrichienne, j. janv.	573	75	»
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	451	25	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229	»	»	Est, jouissance nov.	600	»	»	Orléans...	327	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	970	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée...	325	50	»
— 1865, 4 %	505	»	»	Midi, jouissance juillet...	772	50	»	Est...	315	50	»
— 1869, 3 %	373	75	»	Nord, jouissance juillet...	1378	75	»	Nord...	327	50	»
— 1871, 3 %	359	»	»	Orléans, jouissance octobre...	900	»	»	Est...	327	»	»
— 1875, 4 %	482	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	643	75	»	Midi...	324	»	»
Banque de France, j. juillet...	3665	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Ouest...	327	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	870	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1225	»	»	Midi...	324	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	375	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	50	»	Deux-Charentes...	302	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	348	75	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	325	»	»	Vendée...	361	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	745	»	»					Canal de Suez...	520	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (arrivé à Angers)
9 — 1 — — — — omnibus-mitla.
4 — 37 — — — — soir,
1 — 10 — — — — omnibus.
7 — 17 — — — — express.
10 — 37 — — — — omnibus-mitla.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mitla.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — soir, express.
4 — 44 — — — — omnibus-mitla.
10 — 28 — — — — omnibus-mitla.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISONS A SAUMUR

VIGNES A BAGNEUX

SAVOIR :

1^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, au Champ-de-Foire, n° 23, occupée par M. Cholet, entrepreneur; jardin;

2^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, n° 25, et levée Saint-Lazare; jardin et écurie;

3^o Maison, à Saumur, rue de Poitiers, n° 86, occupée par M. Charles Jagot; jardin, remise, écurie;

4^o Maison en construction, à Saumur, rue de Bordeaux, joignant au midi la maison en construction de M. Foucher, juge de paix; jardin;

5^o Maison, à Saumur, rue de Feneu, n° 105; cour, glacière et jardin, donnant sur la montée du Petit-Génévè;

6^o Un hectare 11 ares de vignes en très-bon état, au Champ-des-Guindries, canton de la Pierre-Couverte; commune de Bagneux, avec cave, pressoir et bâtiment.

S'adresser à M. CHOLET, entrepreneur à Saumur, à M. ROBIN, à Terrefort, commune de Bagneux, ou à M. CLOUARD, notaire. (263)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

AVEC TERRAIN,

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin.

S'adresser à M^e CLOUARD. (202)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN ÉTABLISSEMENT

DE VINS MOUSSEUX

Avec caves, vignes, terres, et un matériel complet; on cédera tout ou partie des vins, au gré de l'acquéreur.

S'adresser à M. BOURJUGE, expert-comptable à Angers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (247)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située aux Huraudières, commune de Saumur,

Comprenant : bâtiments, jardin, prés, pâtures et queriers, d'une contenance de 15 hectares 50 ares, joignant le Bray, le chemin Charnier, l'établissement de M. Sarget, M. Lacroix et M. Chambourdon.

Divisions au gré des acquéreurs. Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement.

S'adresser à l'étude de M^e CLOUARD, où se trouveront, tous les samedis et les dimanches, MM. JUETTE et MRSNARD, mandataires de M. Yvon.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'Anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,

BELLE MAISON

AVEC VUE SUR LA LOIRE, A Saumur, place du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir;

Ecurie, Cour, Remise. S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz, ou à M^e CLOUARD. (165)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

AVEC JARDIN, Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à M. MESLET, ferblantier, rue de la Comédie. (286)

COMMUNE D'AMBILLOU.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune d'Ambillou prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Ambillou, le dimanche 9 juillet 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de vicinalité, sur la mise à prix de 7,679 fr. 36 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Gennes, chez M. l'Agent-Voyer du canton de Gennes, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.

Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

Changement de Domicile.

M. LECOY, avocat, a transféré son domicile rue des Pânes, n° 3.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UN FLÉAU CONJURÉ.

Tout le monde, jeune ou vieux, peut se guérir sans frais et se garantir à tout jamais des écoulements contagieux. La formule est envoyée franco, sous pli cacheté, contre 5 fr. adressés à M. EYMIN, à Vienne (Isère). Les lettres les plus flatteuses lui sont journellement adressées pour le remercier de son procédé, si simple et si efficace. (262)

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (102)

LA SITUATION

ET

FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr.
Séparément : Situation, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.

Les porteurs de titres, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes; ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fait connaître deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.

Renseignements demandés SANS FRAIS. On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 63, rue Vivienne, PARIS.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que les modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
2^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2^o Chaque mois, la double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.